



Date limite :
Mercredi 10
Juillet
2024

Sauver notre Mariage

Bonjour, je vous raconte notre histoire, nous devons nous marier le 10 août 2024 au Jardin Du Mas à Pia. Le vendredi 3 mai 2024, un arrêt municipal a été émis à leur encontre. Cet arrêté dit l'interdiction d'accueil du public, et ce dès maintenant et sans délai, en effet, on constate sur l'arrêté de la mairie que les Jardin Du Mas ont été construit sur des terrains agricoles inondables et ne pouvant accueillir aucun public, ils ont construit des bâtiments sans permis de construire. Aujourd'hui, s'agissant d'un cas de force majeure, nous leur demandons, le remboursement des sommes donner mais la réponse et d'attendre une décision de justice qui aura lieu sous un mois un mois et demi, nous nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre un mois, un mois et demi, nous nous marions dans 3 mois. Le délai est trop court pour se retourner. Dans cette histoire, c'est eux qui sont en faute et refuse de nous rembourser. si nous ne récupérons pas notre argent, nous ne pourrons pas fêter notre mariage et le rêve de futurs mariés sera anéanti .C'est pour ça que je fais appel à votre générosité pour sauve notre mariage. Merci.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/EO9Wa4ob>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Corentin Violleau